

Motion déposée par les représentants enseignants de la liste intersyndicale ouverte.

Soutenue par :

les élus des personnels enseignants de la liste ouverte indépendante
les parents d'élèves,
les personnels ATOS
La CPE membre de droit.

A l'attention de Madame le Recteur,

Nous profitons du dernier Conseil d'Administration de l'année scolaire pour alerter les membres de la communauté éducative des conséquences qu'entraînent et vont entraîner les différentes réformes en cours .

Sur la réforme des secondes générales et technologiques, nous voyons concrètement aujourd'hui, par le nombre de troisièmes affectés au lycée Carnot, les résultats d'une très mauvaise campagne d'information de la part du rectorat. Les parents ont bien du mal à comprendre ce que sont les enseignements d'exploration, et leur importance pour la poursuite dans le cycle terminal.

Concernant les affectations dans les lycées technologiques, nous avons dénoncé à de nombreuses reprises, y compris en CTPA (Comité Technique Paritaire Académique) par la voix de la FSU, la non prise en compte de tous les EE « technologiques » pour l'affectation hors lycée de secteur. Vos informations changeantes de jour en jour, souvent contradictoires, se sont traduites par une désaffectation des EE « technologiques ».

Nous demandons de nouveau une réelle campagne pour la promotion de la voie technologique et plus particulièrement la voie technologique industrielle. L'ensemble de l'équipe éducative de l'établissement a largement fait son travail de promotion en participant aux forums des collégiens et en organisant des Journées Portes Ouvertes. Mais nous ne pourrons arriver à un résultat si au niveau académique et national rien n'est mis en place pour la sauvegarde des lycées technologiques.

Nous demandons également à ce que le Lycée Carnot fasse partie de la carte scolaire des lycées d'Arras, comme le sont les 3 autres lycées arrageois.

La disparition programmée des CIO et la transformation du rôle des Conseillers d'Orientation Psychologues ne vont pas améliorer la situation.

L'orientation sera maintenant à la charge des Professeurs Principaux de collège (pour l'information sur les voies du lycée) et de secondes pour la poursuite en cycle terminal. Ces professeurs ne sont pas formés pour cette fonction. Des entreprises privées ont bien compris les enjeux de cette suppression du service public de l'orientation en proposant à des collégiens des bilans de compétences pour un tarif variant de 3 à 6000 €, effectués gratuitement jusqu'à maintenant dans les CIO.

La réforme du cycle terminal de la voie technologique des séries STI conduit à une dénaturation complète de sa spécificité.

Le ministère a décidé de publier les grilles horaires alors que les enseignants et les parents ont unanimement voté contre le projet présenté au Conseil Supérieur de l'Éducation.

Après avoir réduit considérablement les horaires en seconde dans les enseignements d'exploration technologique, le ministre de l'éducation nationale persiste dans sa démarche pour le cycle terminal.

Le décret entérine :

- des structures et des grilles horaires avant de fixer les objectifs et les contenus des programmes.
- une diminution des horaires dans les disciplines technologiques de l'ordre de 25 %.
- un tronc commun pour les disciplines générales.
- un volant d'heures globalisées pour les travaux pratiques, organisant une concurrence entre les différentes formations, et ne faisant plus référence à des effectifs en groupe.

Ce projet risque à nouveau de détourner nombre de jeunes des formations qui leur permettaient de réussir. Un enseignement transversal restera forcément abstrait. La minoration des horaires va réduire le travail en TP et supprimer la pédagogie par projet qui faisait l'originalité des filières.

Cette réforme déprofessionnalise complètement ces séries, et va supprimer l'enseignement du « geste technologique » comme outil indispensable à la compréhension des concepts technologiques.

Nous demandons la tenue d'un débat national sur l'avenir de la voie technologique, d'une réelle promotion des séries STI afin d'être capable de relever les défis économiques à venir.

Les élus au Conseil d'Administration :

- des personnels enseignants de la Liste Intersyndicale Ouverte et de la Liste Ouverte Indépendant
- des parents d'élèves
- des personnels ATOS
- la CPE membre de droit.

Ne sont pas dupes. Les différentes réformes (bac pro en 3 ans, réformes des lycées généraux et technologiques), n'ont qu'un objectif, une suppression massive d'emplois d'enseignants au détriment de la formation des élèves.